

À savoir dès votre arrivée

Session

La 33^e session de la Conférence générale se tient à Paris, au Siège de l'Organisation, du lundi 3 octobre 2005 à 10 heures au vendredi 21 octobre 2005.

Il est recommandé d'arriver à Paris la veille de la session afin de pouvoir remplir sans hâte un certain nombre de formalités.

Inscription

L'inscription s'effectue à la *Réception des délégués*, dans le Foyer du Bâtiment des conférences, au bâtiment Fontenoy, face à la salle I. Il vous sera remis un *badge* qui devra être présenté à l'entrée des bâtiments et à tout contrôle de sécurité.

Le même service enregistre aussi les personnes accompagnant les délégués et leur fournit un *badge* qui leur permet d'entrer dans les bâtiments durant toute la Conférence générale.

Les observateurs des organisations intergouvernementales, non gouvernementales et des fondations sont priés de se faire inscrire à la Réception des OIG/ ONG (bâtiment Fontenoy, Pavillon Suffren 125, Avenue de Suffren).

Pouvoirs

Les pouvoirs doivent être envoyés une semaine avant la date d'ouverture de la session (art. 23 du Règlement intérieur).

Les délégations dont les pouvoirs n'ont pas encore été présentés au Directeur général sont priées de les remettre directement au Secrétariat du *Comité de vérification des pouvoirs*, chargé de contrôler les pouvoirs de toutes les délégations (*M^{me} Ndédi, face au Miró 1, hall de Miró*) (Tél. : 80437).

Information

Pour tout savoir sur le programme, le contenu et le déroulement de la Conférence générale, un *Bureau d'information des délégués* est à la disposition des participants (*M^{me} S. Coudray, salle des Actes, tél. : 84212*).

Le programme quotidien des séances est affiché dans le hall du Bâtiment des conférences et apparaîtra également sur les écrans de télévision ; il sera aussi publié dans le *Mini Journal de la Conférence générale*.

Tous les détails sur le fonctionnement de la Conférence générale, notamment l'Acte constitutif et le Règlement intérieur, figurent dans les *Textes fondamentaux*, disponibles en salle.

Documentation

Pour indiquer les documents que votre délégation souhaite recevoir pendant la

Conférence générale, en quelle langue et en quelle quantité, il suffit de remplir l'imprimé G.C. form 18 à retirer au service de *Distribution des documents* (au sous-sol, plan 2). Vous trouverez chaque jour, à ce même comptoir, vos documents dans votre casier.

Dans chaque salle de réunion, les délégués trouveront, à leur place, un jeu complet des documents nécessaires aux travaux de l'organe qui y siège. Il est conseillé de laisser ce jeu de documents en salle afin qu'il puisse être tenu à jour.

En outre, tous les documents de la Conférence générale sont accessibles sur l'internet.

Langues de travail

Les langues de travail sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe. L'interprétation simultanée est assurée dans ces six langues ; tous les documents qui appellent une décision de la Conférence générale sont publiés dans ces langues. Les documents d'information (33 C/INF) et le Journal de la Conférence générale sont disponibles en français et anglais seulement.

Débat de politique générale

Pour toute question relative au débat de politique générale les délégations sont invitées à s'adresser à M^{me} Patricia Menendez (*bureau S.383 tél. : 80752*)

Placement des délégués

Dans les salles de plénière et des commissions, les États membres ont une place qui leur est attribuée selon l'ordre alphabétique de leur nom en français, en commençant par l'*Égypte* dont le nom a été tiré au sort. Le nombre de places par délégation varie suivant la salle. Des emplacements sont réservés aux observateurs.

Lectures recommandées

Deux documents sont à lire : le 33 C/1 : Ordre du jour, et le 33 C/2 : Organisation des travaux de la session, pour déterminer les commissions et les séances que vous suivrez ; il en est de même du *Mini Journal de la Conférence générale* qui paraît quotidiennement dès le premier jour de la session.